

Département
du Doubs

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

025-200068070-20230131-06-23-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/02/2023

N° 06/23

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 24 janvier 2023
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 7 février 2023

Objet de la délibération :

Chaufferie : Avenant IDEX

Nombre de membres	
- En exercice :	97
- Présents titulaires	61
- Absent(e)s :	
· Dont suppléé(e)s	1
· Dont représenté(e)s	17
· Excusé(e)s :	6
· Non excusé(e)s :	12
- Votants	79

Résultat du vote	
- Pour :	79
- Contre :	0
- Abstention :	0

Extrait du Registre des Délibérations du
Conseil Communautaire de la Communauté de
Communes Loue Lison (C.C.L.L.)

SÉANCE DU 31 JANVIER 2023

L'an deux mil vingt-trois,

Le trente-et-un janvier,

Le conseil de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni à la salle de convivialité de Scey-Maisières, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de janvier.

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

Guillaume AYMONIN à Alain MONNIER, Henri BARBET à Thierry MAIRE DU POSET, Joël BOLE à Vincent MARGUET, Estelle BOURNEZ à Christophe JOUVIN, Vanessa DORDOR à Franck COLLINET, Christophe FAIVRE-PIERRET à Jean-Claude GRENIER, Catherine FESSELIER à Colette GROLEAU, Yves GAMELON à Claude CURIE, Pascal GOSSE à Yves MOUGIN, Sébastien LAITHIER à Isabelle GUILLAME, Nathalie LAURENT à Philippe BOUQUET, Jean-Michel LIEVREMONT à Bernard HUOT-MARCHAND, Chantal MARAUX à Nathalie KOWAL-BONDY, Gaëtan MILLE à Philippe MARECHAL, Patricia PAQUIEZ à Marie-Christine LEGAIN, Mireille PICARD à Maxime GROSHENRY, Marie-Christine VERNEREY à Daniel PERNIN

Suppléé(e)s Pascal DUGOURD par James PROUTEAU

Excusé(e) Claude CHATELAIN, Bernadette FAILLENET, Danièle FIETIER, Elisabeth JACQUES, Nadia LOUIS, Gérard MOUGIN

Absent(e)s Christine BREUILLLOT, Gérard COULET, Yves CUINET, Michel DEBRAY, Cyrielle DELISLE, Maryse FAILLENET, Florian GRILLON, Sylvie LHERITIER, Jacques MAURICE, Jean-Louis POGLIANO, Lydie SAGE, Patrick TELES

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Laurent BROCARD a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Vu le renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance du réseau de chaleur intercommunal d'Amancey avec Idex pour une durée de 4 ans par délibération n°130/22 du 26 septembre 2022,

Vu le classement du réseau de chaleur en Installations Classées Protection de l'Environnement (ICPE) qui prévoit une gamme de maintenance supplémentaire,

Vu la demande de la CCLL à l'entreprise Idex de facturer séparément les prestations contractuelles courantes et les prestations P2.2 de contrôles et visites réglementaires (ICPE),

Vu la demande de la CCLL d'avancer la prestation de contrôle des 40 mois pour les équipements sous pression car celui-ci est obligatoire tous les 10 ans pour les installations ICPE et qu'il n'a donc jamais été fait depuis la création de la chaufferie,

L'entreprise Idex propose un avenant qui actera les modifications au contrat de base sur les points suivants :

- modification du calendrier prévisionnel suite à l'avancement de la prestation de contrôle des 40 mois pour les équipements sous pression ;
- modification de l'échéancier annuel P2.2 ;
- modification et précision des modalités de facturation des prestations P2.2.

Les nouveaux montants sont détaillés en suivant :



COMMUNAUTE DE COMMUNES LOUE LISON
SITE D'AMANCEY - Chaufferie biomasse et sous-stations

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

COMPOSITION DE LA REDEVANCE PAR EXERCICE (suite avenant n°1)

025-210065074-20230131-06-23-DE

Accusé certifié exécutoire

PRESTATIONS

Exercice 2022 / 2023*

Exercice 2023 / 2024*

Exercice 2024 / 2025*

Exercice 2025 / 2026*

Réception par le préfet : 11/01/2023

PRESTATIONS	Exercice 2022 / 2023*	Exercice 2023 / 2024*	Exercice 2024 / 2025*	Exercice 2025 / 2026*
P 2.1 Maintenance courante des installations	17 768.50 € HT	17 768.50 € HT	17 768.50 € HT	17 768.50 € HT
Contrôle quinquenal ICPE	2 091.00 € HT			
Contrôle 40 mois Equipements sous pression	1 948.00 € HT			
Mesure acoustique ICPE	1 942.00 € HT			
Contrôle efficacité énergétique ICPE		2 241.00 € HT		2 241.00 € HT
Contrôle rejets atmosphériques ICPE		3 584.00 € HT		3 584.00 € HT
Totaux annuels	23 749.50 € HT	23 593.50 € HT	17 768.50 € HT	23 593.50 € HT

* Les montants indiqués s'entendent valeurs base contrat

Invité à délibérer, le conseil communautaire autorise à l'unanimité le Président à signer cet avenant avec l'entreprise Idex.

Fait et délibéré en séance, le 31.01.2023

Pour Extrait conforme,

Jean-Claude GRENIER

Président